



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU **DES DELIBERATIONS PRESENTEES EN SEANCE**

L'An **DEUX MIL VINGT**, le **vingt huit JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 20 juillet, en séance ordinaire, s'est réuni à la Maison des associations, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN Maire,

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Il procède à l'appel des membres du conseil municipal :

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire, MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE, Adjoint, MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Angélique GELIS, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Maria Da Conceicao ABRUNHOSA, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU et MM Michel VINCENT, Serge MOLINARI, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET, Marc BERTON, M. Philippe CHAPPET, Nicolas SALLAZ, Bernard CHATELAIN-CADET, Richard FROSSARD, Nicolas BALMONT, Conseillers municipaux

Etaient excusées : Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR et Mme Antonia CHARLES, qui arrive à 19h16.

La Secrétaire de séance est désignée : Mme M. PETIT

M. Le Maire installe Mme Marielle JUILIEN, élue Conseillère municipale suite au décès de Mme Michèle Lutz le 17 juillet 2020.

Il rend ensuite hommage à Mme Michèle Lutz en ces termes :

« En ouvrant cette réunion du conseil municipal, je sais que chacun d'entre vous a une pensée pour Michèle Lutz qui vient de nous quitter beaucoup trop tôt ! Conseillère municipale depuis 1995, Première Adjointe de 2001 à 2009 et Maire de 2009 à 2020, Michèle Lutz était totalement dévouée à sa commune. Michèle était une femme d'engagement et de convictions, une femme battante, elle l'a prouvé jusqu'au dernier jour. Avec une énergie et un mental à toute épreuve, elle s'est donnée sans compter pour Doussard.

Au-delà de nos divergences, je salue aujourd'hui sa force de travail et son investissement sans limite au service de son village si cher à son cœur.

Parce qu'à mes yeux, l'humain primera toujours sur toute autre considération, j'aurais aimé être présent à vos côtés mercredi dernier en l'église de Doussard pour rendre un dernier hommage à cette femme d'exception...

On m'a clairement dit que ma présence n'était pas souhaitable, qu'elle était même interdite.

Pour l'avoir côtoyée ces 11 dernières années au sein de son conseil municipal, je sais que Michèle était très respectueuse des institutions....

Elle était trop respectueuse des institutions pour interdire à un élu de la République de rentrer dans un lieu de culte (même à l'occasion de ses obsèques).

Tous ceux qui ont soutenu, prononcé ou divulgué de tels propos ont vraiment fait du tort à la mémoire de Michèle ce que je regrette sincèrement.

Personne ne s'est grandi aux yeux des citoyens, de la collectivité et des institutions. Une telle attitude me paraît inqualifiable de la part d'élus de la République et bien éloignée de la volonté d'apaisement souhaité par tous, tant leurs agissements ont semé le trouble dans les esprits. Pour ma part, et en plein accord avec la famille de Michèle, et pour ne pas ajouter de tension à la cérémonie et pour ne pas nuire au recueillement de tous, je me suis abstenu d'assister à la cérémonie religieuse tout en étant présent par la pensée avec vous tous.

Aujourd'hui, je garde le souvenir de son regard bleu azur, de son grand sourire, de son empathie et de ses coups de gueule mais ça aussi, ça fait partie de la vie...

Je vous demande de vous lever, nous allons observer une minute de silence pour nous souvenir... »

A l'issue, M. Le Maire présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2020

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2019

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le trésorier, comptable de la commune, il y a deux types de comptes : d'une part, le compte du maire (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable (compte de gestion). Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion, période complémentaire incluse.

Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les des comptes de gestion produits par le trésorier municipal sont présentés en séance par M. Le Maire.

a. Budget principal

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 315 522,46	4 545 923,79	6 861 446,25
Titres de recettes émis (b)	911 811,74	4 048 936,78	4 960 748,52
Réductions de titres (c)		856,44	856,44
Recettes nettes (d = b - c)	911 811,74	4 048 080,34	4 959 892,08
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 315 522,46	4 545 923,79	6 861 446,25
Mandats émis (f)	803 944,30	3 853 392,61	4 657 336,91
Annulations de mandats (g)		1 967,82	1 967,82
Dépenses nettes (h = f - g)	803 944,30	3 851 424,79	4 655 369,09
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	107 867,44	196 655,55	304 522,99
(h - d) Déficit			

Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2019 du budget principal.

Approbation à l'unanimité

b. Budget annexe Port plage

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	663 949,19	204 734,61	868 683,80
Titres de recettes émis (b)	166 678,30	175 614,07	342 292,37
Réductions de titres (c)		4 453,33	4 453,33
Recettes nettes (d = b - c)	166 678,30	171 160,74	337 839,04
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	663 949,19	204 734,61	868 683,80
Mandats émis (f)	426 842,46	197 386,93	624 229,39
Annulations de mandats (g)		971,47	971,47
Dépenses nettes (h = f - g)	426 842,46	196 415,46	623 257,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	260 164,16	25 254,72	285 418,88

Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2019 du budget annexe port – plage.

Approbation à l'unanimité

c. Budget annexe concession portuaire

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	983 633,99	68 000,00	1 051 633,99
Titres de recettes émis (b)	399 909,52	84 161,53	484 071,05
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	399 909,52	84 161,53	484 071,05
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	983 633,99	68 000,00	1 051 633,99
Mandats émis (f)	901 893,37	25 856,27	927 749,64
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	901 893,37	25 856,27	927 749,64
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		58 305,26	
(h - d) Déficit	501 983,85		443 678,59

Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2019 du budget annexe concession portuaire.

Approbation à l'unanimité

d. Budget annexe eau

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	175 212,01	89 500,00	264 712,01
Titres de recettes émis (b)	66 792,57	95 025,62	161 818,19
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	66 792,57	95 025,62	161 818,19
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	137 500,00	89 500,00	227 000,00
Mandats émis (f)	52 738,37	68 843,57	121 581,94
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	52 738,37	68 843,57	121 581,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 054,20	26 182,05	40 236,25
(h - d) Déficit			

Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2019 du budget annexe eau.

Approbation à l'unanimité

e. Budget annexe Forêts

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	86 467,23	101 863,29	188 330,52
Titres de recettes émis (b)	1 826,00	13 627,30	15 453,30
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 826,00	13 627,30	15 453,30
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	20 800,00	101 863,29	122 663,29
Mandats émis (f)	13 309,92	24 293,38	37 603,30
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	13 309,92	24 293,38	37 603,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	11 483,92	10 666,08	22 150,00

Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2019 du budget annexe Forêts.

Approbation à l'unanimité

f. Budget annexe Vol Libre

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	148 906,04	30 511,67	179 417,71
Titres de recettes émis (b)	34 000,00	27 460,00	61 460,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	34 000,00	27 460,00	61 460,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	67 900,00	30 511,67	98 411,67
Mandats émis (f)	67 757,20	9 465,92	77 223,12
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	67 757,20	9 465,92	77 223,12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		17 994,08	
(h - d) Déficit	33 757,20		15 763,12

Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2019 du budget annexe Vol libre.

A 19h16, Arrivée de Mme Antonia CHARLE, qui prend part au vote.

Approbation à l'unanimité

3. Approbation des comptes administratifs 2019

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

La présentation des comptes administratifs est opérée par Mme Lucie LITTOZ, le vote du compte administratif devant se dérouler en l'absence du Maire.

a. Budget principal

Le compte administratif 2019 du budget principal, est conforme au compte de gestion 2019 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 851 424,79	G	4 048 080,34
	Section d'investissement	B	803 944,30	H	911 811,74
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	457 373,79 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	381 383,09 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		5 016 752,18 = A+B+C+D		5 417 265,87 = G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	672 349,11	L	377 749,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 672 349,11		= K+L 377 749,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 851 424,79		= G+I+K 4 505 454,13	
	Section d'investissement	= B+D+F 1 837 676,50		= H+J+L 1 289 560,74	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 689 101,29		= G+H+I+J+K+L 5 795 014,87	

M. Le Maire quitte la séance pour laisser procéder au vote
Approbation à l'unanimité

b. Budget annexe Port plage

Le compte administratif 2019 du budget annexe Port-Plage, est conforme au compte de gestion 2019 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 196 415,46	G 171 160,74	G-A -25 254,72
	Section d'investissement (y compris les comptes 116-1 et 116-2)	B 426 842,46	H 166 678,30	H-B -260 164,16

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 86 906,03 (si déficit)	J (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	710 163,95 P = A+B+C+D	337 839,04 Q = G+H+I+J	-372 324,91 = Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 113 193,45	L 268 783,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	113 193,45 = E+F	268 783,00 = K+L

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E	196 415,46 = G+I+K	-25 254,72
	Section d'investissement = B+D+F	626 941,94 = H+J+L	-191 480,64
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F	823 357,40 = G+H+I+J+K+L	-216 735,36

M. Le Maire quitte la séance pour laisser procéder au vote
Approbation à l'unanimité

c. Budget annexe concession portuaire

Le compte administratif 2019 du budget annexe Concession portuaire, est conforme au compte de gestion 2019 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 25 856,27	G 84 161,53	G-A 58 305,26
	Section d'investissement (y compris les complexes 1104 et 1105)	B 901 893,37	H 399 909,52	H-B -501 983,85

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 144 526,99 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		927 749,64 P= A+B+C+D	628 598,04 Q= G+H+I+J	-299 151,60 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 230 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 230 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 25 856,27	= G+I+K 84 161,53	58 305,26
	Section d'investissement	= B+D+F 901 893,37	= H+J+L 774 436,51	-127 456,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 927 749,64	= G+H+I+J+K+L 858 598,04	-69 151,60

M. Le Maire quitte la séance pour laisser procéder au vote
Approbation à l'unanimité

d. Budget annexe eau

Le compte administratif 2019 du budget annexe eau, est conforme au compte de gestion 2019 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 68 843,57	G 95 025,62	G-A 26 182,05
	Section d'investissement (Y compris les comptes 1064 et 1065)	B 52 738,37	H 66 792,57	H-B 14 054,20

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 29 372,45 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 37 117,01 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		121 581,94 P = A+B+C+D	228 307,65 Q = G+H+I+J	106 725,71 = Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 3 360,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	3 360,00 = E+F	0,00 = K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 68 843,57	= G+I+K 124 398,07	55 554,50
	Section d'investissement	= B+D+F 56 098,37	= H+J+L 103 909,58	47 811,21
	TOTAL CUMULE	124 941,94 = A+B+C+D+E+F	228 307,65 = G+H+I+J+K+L	103 365,71

M. Le Maire quitte la séance pour laisser procéder au vote
Approbation à l'unanimité

e. Budget annexe Forêts

Le compte administratif 2019 du budget annexe Forêts, est conforme au compte de gestion 2019 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 24 293,38	G 13 627,30
	Section d'investissement	B 13 309,92	H 1 828,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 61 863,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 5 803,94 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		37 603,30 = A+B+C+D	83 120,53 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 4 875,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	4 875,00 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	24 293,38 = A+C+E	75 490,59 = G+I+K
	Section d'investissement	18 184,92 = B+D+F	7 629,94 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	42 478,30 = A+B+C+D+E+F	83 120,53 = G+H+I+J+K+L

M. Le Maire quitte la séance pour laisser procéder au vote
Approbation à l'unanimité

f. Budget annexe Vol libre

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 9 465,92	G 27 460,00	G-A 17 994,08
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1065)	B 67 757,20	H 34 000,00	H-B -33 757,20

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent) 12 511,67
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent) 16 863,03

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 77 223,12	Q = G+H+I+J 90 834,70	= Q-P 13 611,58

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E	39 971,67 = G+I+K	30 505,75
	Section d'investissement = B+D+F	50 863,03 = H+J+L	-16 894,17
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F	90 834,70 = G+H+I+J+K+L	13 611,58

M. Le Maire quitte la séance pour laisser procéder au vote
Approbation à l'unanimité

4. Affectation des résultats 2019

a. Budget principal

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE									
PRESENTATION DU COMPTA ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT									
LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE DES SECTIONS		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés		457 373,59 €		361 383,09 €			361 383,09 €	457 373,59 €	
Opérations de l'exercice	3 851 424,79 €	4 048 080,34 €		803 944,30 €			4 655 369,09 €	4 959 892,08 €	
Totaux	3 851 424,79 €	4 505 453,93 €		1 165 327,39 €			5 016 752,18 €	5 417 265,67 €	
Résultat de clôture	- €	654 029,14 €		253 515,65 €			- €	400 513,49 €	
Besoin de financement de la section d'invest				253 515,65 €	(1)				
Excédent de financement de la section d'invest				- €	(2)				
Restes à réaliser				672 349,11 €			377 749,00 €	(3) et (4)	
Besoin de financement au titre des R.A.R.				294 600,11 €	(5)=(3)-(4)				
Excédent de financement au titre des R.A.R.				- €	(6)=(4)-(3)				
Besoin de financement au titre des op diverses				- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...				
Excédent de financement au titre des op diverses				- €	(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...				
Besoin de financement global				548 115,76 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)				
Excédent de financement global				- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)				
Vu l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :				548 115,76 €	au compte 1068 (section d'investissement)				
et décide de reprendre la somme de				105 913,38 €	au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)				
				253 515,65 €	au compte 001 (résultat d'investissement reporté)				

Le Maire propose d'affecter la somme de 548 115,76 € au compte 1068 (section d'investissement) et de reprendre les sommes de 105 913,38 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et de -253 515,65 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

Approbation à l'unanimité

b. Budget annexe Port plage

BUDGET ANNEXE PORT PLAGE							
PRESENTATION DU COMPTA ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT							
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés							- €
Opérations de l'exercice	196 415,46 €	171 160,74 €	426 842,46 €	166 678,30 €			337 839,04 €
Totaux	196 415,46 €	171 160,74 €	513 748,49 €	166 678,30 €		- €	337 839,04 €
Résultat de clôture	25 254,72 €	- €	347 070,19 €	- €		- €	337 839,04 €
Besoin de financement de la section d'invest			347 070,19 €	(1)			
Excédent de financement de la section d'invest			- €	(2)			
Restes à réaliser			113 193,45 €		268 783,00 €	(3) et (4)	
Besoin de financement au titre des R.A.R.			- €	(5)=(3)-(4)			
Excédent de financement au titre des R.A.R.			155 589,55 €	(6)=(4)-(3)			
Besoin de financement au titre des op diverses			- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...			
Excédent de financement au titre des op diverses			- €	(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...			
Besoin de financement global			191 480,64 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)			
Excédent de financement global			- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)			
Vu l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :			25 254,72 €	au compte 1068 (section d'investissement)			
et décide de reprendre la somme de			-	au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)			
			347 070,19 €	au compte 001 (résultat d'investissement reporté)			

En l'absence, d'excédent de fonctionnement, Le Maire propose de reprendre les sommes de -25 254,72 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et de -347 070,19 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté) Approbation à l'unanimité

c. Budget annexe concession portuaire

BUDGET ANNEXE CONCESSION PORTUAIRE									
PRESENTATION DU COMPTA ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT									
LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE DES SECTIONS		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés		133 451,51 €			144 526,99 €			- €	277 978,50 €
Opérations de l'exercice	25 856,27 €	84 161,13 €		901 893,37 €	399 909,52 €		927 749,64 €	484 070,65 €	
Totaux	25 856,27 €	217 612,64 €		901 893,37 €	544 436,51 €		927 749,64 €	762 049,15 €	
Résultat de clôture	- €	191 756,37 €		357 456,86 €	- €		165 700,49 €	- €	
Besoin de financement de la section d'invest									
Excédent de financement de la section d'invest				357 456,86 €	(1)				
				- €	(2)				
Restes à réaliser									
							230 000,00 €	(3) et (4)	
Besoin de financement au titre des R.A.R.									
Excédent de financement au titre des R.A.R.				- €	(5)=(3)-(4)				
				230 000,00 €	(6)=(4)-(3)				
Besoin de financement au titre des op diverses									
Excédent de financement au titre des op diverses				- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...				
				- €	(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...				
Besoin de financement global									
Excédent de financement global				127 456,86 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)				
				- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)				
Vu l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :									
et décide de reprendre la somme de				127 456,86 €	au compte 1068 (section d'investissement)				
				64 299,51 €	au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)				
				- 357 456,86 €	au compte 001 (résultat d'investissement reporté)				

Vu l'excédent de fonctionnement, Le Maire propose d'affecter la somme de 127 456,86 € au compte 1068 (section d'investissement) et de reprendre les sommes de 64 299,51 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et de -357 456,86 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté).

Approbation à l'unanimité

BUDGET ANNEXE EAU

PRESENTATION DU COMPTA ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 372,45 €		37 117,01 €	- €	66 489,46 €
Opérations de l'exercice	68 843,57 €	95 025,62 €	52 738,37 €	66 792,57 €	121 581,94 €	161 818,19 €
Totaux	68 843,57 €	124 398,07 €	52 738,37 €	103 909,58 €	121 581,94 €	228 307,65 €
Résultat de clôture	- €	55 554,50 €	- €	51 171,21 €	- €	106 725,71 €
Besoin de financement de la section d'invest			- €	(1)		
Excédent de financement de la section d'invest			51 171,21 €	(2)		
Restes à réaliser			3 360,00 €	(3) et (4)		
Besoin de financement au titre des R.A.R.			3 360,00 €	(5)=(3)-(4)		
Excédent de financement au titre des R.A.R.			- €	(6)=(4)-(3)		
Besoin de financement au titre des op diverses			- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...		
Excédent de financement au titre des op diverses			- €	(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...		
Besoin de financement global			- €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)		
Excédent de financement global			47 811,21 €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)		
Vu l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :			- €	au compte 1068 (section d'investissement)		
et décide de reprendre la somme de			55 554,50 €	au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)		
			51 171,21 €	au compte 001 (résultat d'investissement reporté)		

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, Le Maire propose d'affecter les sommes 55 554,50 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et de 51 171,21 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

Approbation à l'unanimité

e. Budget annexe Forêts

BUDGET ANNEXE FORETS									
PRESENTATION DU COMPTA ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT									
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS				
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	
Résultats reportés		61 863,29 €			5 803,94 €		- €	67 667,23 €	
Opérations de l'exercice	24 293,38 €	13 627,30 €	13 309,92 €	1 826,00 €	37 603,30 €	15 453,30 €			
Totaux	24 293,38 €	75 490,59 €	13 309,92 €	7 629,94 €	37 603,30 €	83 120,53 €			
Résultat de clôture	- €	51 197,21 €	5 679,98 €	- €	- €	45 517,23 €			
Besoin de financement de la section d'invest			5 679,98 €	(1)					
Excédent de financement de la section d'invest			- €	(2)					
Restes à réaliser			4 875,00 €	(3) et (4)					
Besoin de financement au titre des R.A.R.			4 875,00 €	(5)=(3)-(4)					
Excédent de financement au titre des R.A.R.			- €	(6)=(4)-(3)					
Besoin de financement au titre des op diverses			- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...					
Excédent de financement au titre des op diverses			- €	(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...					
Besoin de financement global			10 554,98 €	= (1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)					
Excédent de financement global			- €	= (2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)					
Vu l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :			10 554,98 €	au compte 1068 (section d'investissement)					
et décide de reprendre la somme de			40 642,23 €	au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)					
			- 5 679,98 €	au compte 001 (résultat d'investissement reporté)					

Vu l'excédent de fonctionnement, M. Le Maire propose d'affecter la somme de 10 554,98 € au compte 1068 (section d'investissement) et de reprendre les sommes de 40 642,23 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et de -5 679,98 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

Approbation à l'unanimité

BUDGET ANNEXE VOL LIBRE

PRESENTATION DU COMPTA ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		12 511,67 €		16 863,03 €	- €	29 374,70 €
Opérations de l'exercice	9 465,92 €	27 460,00 €	67 757,20 €	34 000,00 €	77 223,12 €	61 460,00 €
Totaux	9 465,92 €	39 971,67 €	67 757,20 €	50 863,03 €	77 223,12 €	90 834,70 €
Résultat de clôture	- €	30 505,75 €	16 894,17 €	- €	- €	13 611,58 €
Besoin de financement de la section d'invest			16 894,17 €	(1)		
Excédent de financement de la section d'invest			- €	(2)		
Restes à réaliser			- €		(3) et (4)	
Besoin de financement au titre des R.A.R.			- €	(5)=(3)-(4)		
Excédent de financement au titre des R.A.R.			- €	(6)=(4)-(3)		
Besoin de financement au titre des op diverses			- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...		
Excédent de financement au titre des op diverses			- €	(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...		
Besoin de financement global			16 894,17 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)		
Excédent de financement global			- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)		
Vu l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :			16 894,17 €	au compte 1068 (section d'investissement)		
et décide de reprendre la somme de			13 611,58 €	au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)		
			- €	au compte 001 (résultat d'investissement reporté)		

Vu l'excédent de fonctionnement, Le Maire propose d'affecter la somme de 16 894,17 € au compte 1068 (section d'investissement) et de reprendre les sommes de 13 611,58 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et de -16 894,17 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté).

Approbation à l'unanimité

5. Budget annexe Vol libre 2020 : décision modificative n°2

Au regard de l'affectation de résultat décidé, M. Le Maire propose de modifier le Budget annexe Vol libre par une délibération modificative n°2 corrigeant les montant prévisionnels d'affectation de résultat et en recherchant un équilibre budgétaire nécessaire à l'exécution.

	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1) + (2) + (3)
Fonctionnement				
Dépense	63 505.75		-22 894.17	40 611.58
Recette	63 505.75		-22 894.17	40 611.58
Total Fonctionnement	0.00		0,00	0,00
Investissement				
Dépense	83 600.00		-14 770.00	68 830.00
Recette	158 989.59		-90 159.59	68 830.00
Total investissement	75 389.59		-75 389,59	0,00
Total DEPENSE	147 105.75		-37 664,17	109 441,58
Total RECETTE	222 495.34		-113 053,76	109 441,58
Total GENERAL	75 389.59		-75 389,59	0,00

Approbation à l'unanimité

6. Tarifs municipaux :

La Commune fixe annuellement les tarifs de ses services. Pour ceux concernant des activités se déroulant sur l'année scolaire, les tarifs sont revus pour être applicables au 1^{er} septembre de chaque année, il s'agit des tarifs concernant la vie scolaire et les repas à domicile et ceux concernant la vie associative.

a. Cantine

Après avis des commissions finances et enfance jeunesse réunies conjointement le 06 juillet 2020, M. Le Maire propose d'augmenter les tarifs de +0.9% conformément à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (INSEE) sur la période et d'appliquer les arrondis suivants :

REGULIERS	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021		Arrondis proposés	
				Augmentation	Tarifs	Accueil + repas	Accueil sans repas
1 enfant fréquentant le restaurant scolaire	4,55 €	4,65 €	4,70 €	0,90%	4,7453 €	4,75 €	2,38 €
2 enfants fréquentant le restaurant scolaire	3,85 €	3,95 €	4,00 €	0,90%	4,0310 €	4,03 €	2,02 €
3 enfants et + fréquentant le restaurant scolaire	3,65 €	3,75 €	3,79 €	0,90%	3,8269 €	3,83 €	1,92 €
IRREGULIERS ET RETARDATAIRES	5,25 €	5,35 €	5,41 €	0,90%	5,4597 €	5,46 €	2,73 €
REPAS "ADULTES"	7,35 €	7,50 €	7,59 €	0,90%	7,6538 €	7,65 €	3,83 €
TARIF EXTERIEURS	7,85 €	8,00 €	8,09 €	0,90%	8,1640 €	8,16 €	4,08 €

Approbation à l'unanimité

b. Repas à domicile

Après avis de la commission des finances réunie le 06 juillet 2020, M. Le Maire propose d'augmenter les tarifs de +0.9% conformément à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (INSEE) sur la période et d'appliquer les arrondis suivants comme pour les tarifs de cantine :

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021		Arrondis proposés
REPAS DE MIDI	9,15 €	8,60 €	8,70 €	0,90%	8,7763 €	8,78 €
REPAS DU SOIR		4,05 €	4,10 €	0,90%	4,1330 €	4,13 €

Approbation à l'unanimité

c. Services Périscolaires et extra-scolaires

La Commune met en place pendant les périodes scolaires un service aux familles d'accueil des enfants en dehors des temps scolaires :

- L'accueil périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis le matin de 7h à 8h15 et le soir de 16h30 à 19h00.
- L'accueil de loisirs les mercredis pendant la période scolaire de 7h30 à 19h00 (l'amplitude pourra varier en fonction des besoins exprimés par les familles à la rentrée)

Les commissions finances et enfance jeunesse, lors de leur réunion du 06 juillet 2020 ont proposé d'augmenter le tarif de ces prestations de +0.40% soit l'augmentation annuelle sur la période des services aux personnes et a arrondi les tarifs proposés comme suit :

TARIFS PERSICOLAIRE	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021		Proposition d'arrondi
La demi-heure	1,30 €	1,35 €	1,36 €	0,40%	1,3690 €	1,37 €

TARIFS HORAIRES CENTRE DE LOISIRS						
Tranche de quotient	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021		Proposition d'arrondi
0 à 750	1,20 €	1,20 €	1,20 €	0,40%	1,2048 €	1,20 €
751 à 1200	1,80 €	1,85 €	1,87 €	0,40%	1,8760 €	1,87 €
1201 à 1700	2,30 €	2,35 €	2,37 €	0,40%	2,3830 €	2,38 €
1701 à 2000	2,80 €	2,90 €	2,93 €	0,40%	2,9407 €	2,94 €
2001 à +	3,20 €	3,30 €	3,33 €	0,40%	3,3463 €	3,35 €

Approbation à l'unanimité

d. Salles municipales

Les Commissions Finances et Vie Associative réunies conjointement ont travaillé sur une réorganisation des grilles tarifaires applicables aux locations de salles municipales le 1^{er} septembre 2020 afin d'en clarifier la mise en œuvre.

Par ailleurs, au regard des contraintes d'organisation de l'accès aux salles liées à la fermeture de la salle polyvalente suite au sinistre de la tempête du 1^{er} juillet 2019 et la réouverture du Ciné-théâtre à l'automne 2020, les membres des commissions n'ont pas envisagé d'augmentation linéaire des tarifs si ce n'est leur réorganisation.

Un travail plus approfondi va être mené par la Commission vie associative afin de proposer une grille tarifaire réadaptée avec des tarifs cohérents avec la politique municipale en matière de soutien au monde associatif et les contraintes financières de la Commune. Cette proposition devra être présentée avant l'été 2021 en conseil municipal.

CINEMA		DOUSSARD			EXTERIEURS		
		Association*	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2020							
SALLE DE CINEMA - 134m² - 152 places assises							
Séance ou représentation**	Forfait	Gratuit	57,60 €	96,50 €	193,00 €	193,00 €	193,00 €
Répétition théâtre adulte	L'heure	3,20 €		5,00 €	6,50 €		6,50 €
Répétition théâtre enfant	L'heure	1,50 €		3,00 €	6,50 €		6,50 €
REZ-DE-CHAUSSEE (salles associatives)							
Adulte	L'heure	3,20 €		5,00 €	6,50 €		6,50 €
Enfant	L'heure	1,50 €		3,00 €	6,50 €		6,50 €
(**) gratuit dans le cadre des échanges avec les troupes de théâtre de Doussard							
Tarifs des salles : dégressifs pour les représentations de plusieurs jours consécutifs :							
* 2 jours..... moins 25 %							
* 3 jours et plus..... moins 50 %							
ARRHES non remboursées en cas de dédit dans les 60 Jours précédant la date d'exécution de la convention de location: 50% de la location							
* ASSOCIATION DE DOUSSARD							
Pour rappel, les associations de Doussard bénéficient annuellement d'une gratuité de salle municipale.							
Sont considérées comme Associations de Doussard les associations ayant transmis en Mairie leurs documents associatifs à jour présentant leur siège social sur la Commune de Doussard.							
Les associations, dont le siège ne se situe pas sur la Commune mais qui proposent une activité associative sur le territoire de la Commune qui n'est dispensée par aucune autre association de Doussard, pourra se voir reconnaître la tarification "Association de Doussard" après accord de la Municipalité.							
Cet accord sera renouvelé chaque année lors de la transmission des documents associatifs à jour.							

MAISON DES ASSOCIATIONS		DOUSSARD			EXTERIEURS		
Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2020		Association*	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
Salle 11, 20 ou 3ème âge							
Réunion	Forfait	Gratuit	31,30 €	89,15 €	147,00 €	147,00 €	147,00 €
Fêtes ou repas	Forfait	39,80 €	125,50 €	156,75 €	188,00 €	188,00 €	188,00 €
Activité Adulte	L'heure	3,20 €		5,00 €	6,50 €		6,50 €
Activité enfant	L'heure	1,50 €		3,00 €	6,50 €		6,50 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	76,50 €	76,50 €	80,80 €	87,10 €	87,10 €	87,10 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait	345,80 €	369,90 €	369,90 €	394,00 €	394,00 €	394,00 €
Cuisine							
Réunion	Forfait	Gratuit	23,50 €	25,20 €	26,90 €	26,90 €	26,90 €
Fêtes ou repas	Forfait	18,80 €	34,70 €	45,20 €	55,70 €	55,70 €	55,70 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	36,80 €	36,80 €	39,35 €	41,90 €	41,90 €	41,90 €
Salle 22 (35 m²)							
Réunion	Forfait	Gratuit	17,50 €	47,10 €	76,70 €	76,70 €	76,70 €
Fêtes ou repas	Forfait	18,80 €	50,00 €	68,55 €	87,10 €	87,10 €	87,10 €
Activité associative Adulte	L'heure	2,00 €		3,05 €	4,10 €		4,10 €
Activité associative enfant	L'heure	0,90 €		2,50 €	4,10 €		4,10 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	58,20 €	58,20 €	62,20 €	66,20 €	66,20 €	66,20 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait	193,80 €	193,80 €	207,90 €	222,00 €	222,00 €	222,00 €
Salle 21, 23 hall ou petit bureau							
Réunion	Forfait	Gratuit	17,50 €	41,85 €	66,20 €	66,20 €	66,20 €
Fêtes ou repas	Forfait	16,40 €	42,90 €	59,20 €	75,50 €	75,50 €	75,50 €
Activité associative Adulte	L'heure	2,00 €		3,05 €	4,10 €		4,10 €
Activité associative enfant	L'heure	0,90 €		2,50 €	4,10 €		4,10 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	50,00 €	50,00 €	53,50 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait	193,80 €	193,80 €	207,90 €	222,00 €	222,00 €	222,00 €
Prêt vaisselle (le couvert complet)		1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
CAUTION (sinistre, dégradation)		600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
CAUTION (ménage)		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ARRHES non remboursées en cas de dédit dans les 60 Jours précédant la date d'exécution de la convention de location: 50% de la location							
* Tarifs salles : dégressifs pour utilisation de plusieurs jours consécutifs :							
* 2 jours	Moins 25 %						
* 3 jours et plus	Moins 50 %						
pour les fêtes et repas et une pénalité de 15 € sera appliquée pour les réunions et activités associatives							
* ASSOCIATION DE DOUSSARD							
Pour rappel, les associations de Doussard bénéficient annuellement d'une gratuité de salle municipale.							
Sont considérées comme Associations de Doussard les associations ayant transmis en Mairie leurs documents associatifs à jour présentant leur siège social sur la Commune de Doussard.							
Les associations, dont le siège ne se situe pas sur la Commune mais qui proposent une activité associative sur le territoire de la Commune qui n'est dispensée par aucune autre association de Doussard, pourra se voir reconnaître la tarification "Association de Doussard" après accord de la Municipalité. Cet accord sera renouvelé chaque année lors de la transmission des documents associatifs à jour.							

SALLE POLYVALENTE de 970 m² pour DOUSSARD Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2020		DOUSSARD			EXTERIEURS		
		Association*	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
ACTIVITE SPORTIVE							
. ADULTE	L'heure	3,20 €	10,70 €	16,80 €	6,90 €	22,60 €	22,60 €
. ENFANT	L'heure	1,50 €	10,70 €	16,80 €	3,20 €	22,60 €	22,60 €
. SCOLAIRE	L'heure	Gratuit			3,20 €		
SOIREE							
* Soirée en période hivernale du 01/10 au 30/04 :							
Entrée gratuite : - jusqu'à 300 personnes	Forfait	562,00 €	641,00 €	764,50 €	957,00 €	1 090,00 €	871,00 €
- au-delà de 300 personnes	Forfait	562,00 €	864,00 €	1 407,50 €	957,00 €	1 931,00 €	1 931,00 €
Entrée payante : bal, repas dansant, etc...	Forfait	906,00 €	1 173,50 €	1 426,00 €			1 426,00 €
Soirée de la Saint-Sylvestre (31 décembre)	Forfait	2 196,00 €	2 474,00 €	2 474,00 €	2 724,00 €	2 724,00 €	2 724,00 €
* Soirée en période estivale 01/05 au 30/09 :							
Entrée gratuite : - jusqu'à 300 personnes	Forfait	349,00 €	396,00 €	538,50 €	720,00 €	819,00 €	612,50 €
- au-delà de 300 personnes	Forfait	349,00 €	619,00 €	1 142,00 €	720,00 €	1 648,00 €	1 648,00 €
Entrée payante : bal, repas dansant, etc...	Forfait	666,00 €		883,50 €	1 090,00 €		1 090,00 €
Options pour les soirées							
Bar 120 m²	Forfait	129,00 €	129,00 €	129,00 €	129,00 €	129,00 €	129,00 €
Cuisine équipée - 60 m²	Forfait	198,00 €	198,00 €	198,00 €	198,00 €	198,00 €	198,00 €
Vaisselle	Le couvert	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Bar de la salle polyvalente 120 m²	Forfait	208,00 €	208,00 €	255,00 €	302,00 €	302,00 €	302,00 €
CAUTION (sinistre, dégradation, occupation non autorisée)	Forfait	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
CAUTION (ménage)	Forfait	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ARRHES non remboursées en cas de dédit dans les 60 Jours précédant la date d'exécution de la convention de location : 50 % de la location							
* Tarifs salles : dégressifs pour utilisation de plusieurs jours consécutifs :							
* 2 jours	Moins 25 %						
* 3 jours et plus	Moins 50 %						
* ASSOCIATION DE DOUSSARD							
Pour rappel, les associations de Doussard bénéficient annuellement d'une gratuité de salle municipale.							
Sont considérées comme Associations de Doussard les associations ayant transmis en Mairie leurs documents associatifs à jour présentant leur siège social sur la Commune de Doussard.							
Les associations, dont le siège ne se situe pas sur la Commune mais qui proposent une activité associative sur le territoire de la Commune qui n'est dispensée par aucune autre association de Doussard, pourra se voir reconnaître la tarification "Association de Doussard" après accord de la Municipalité. Cet accord sera renouvelé chaque année lors de la transmission des documents associatifs à jour.							

M. Chappet souhaite que soit précisé que les associations doivent relever des statuts de la Loi de 1901 concernant les associations à but non lucratif.

Mme Mathieu demande que les tarifs soient publiés sur le site internet de la Commune.

Approbation à l'unanimité.

7. Convention de partenariat administratif et financier pour la réalisation de travaux de requalification de la desserte forestière de Saury avec la Commune de Lathuile. (Annexe 5)

La création d'une route forestière est programmée suite à l'étude du schéma de desserte conduit par la CCSLA, le tracé identifié en priorité n°1 et numéroté n°25 doit permettre le contournement du hameau de SAURY afin de préserver les ouvrages d'art présents sur la desserte actuel et faciliter le transport du bois par les camions.

Le montant estimatif des travaux est : 203 300 Euros HT avec un plan de financement défini comme suit :

DEPENSES ESTIMEES		RECETTES ESTIMEES	
Préparation et accompagnement ONF	3 000€	Subventions diverses : FEDER (UE), Etat et Conseil départemental	175 000€
Maîtrise d'œuvre	20 000€	Autofinancement des communes	28 000€
Travaux dont imprévus (15%)	180 000€		
TOTAL	203 000€	TOTAL	203 000€

L'emprise des travaux se situe sur les deux communes de Doussard et Lathuile et concerne treize propriétaires publics et privés. La partie relevant des espaces privés est minoritaire. Au regard de l'intérêt général que représente ces travaux et la nécessité d'engager le projet avant la fin du mois de juillet 2020 pour bénéficier des financements

européens, il est proposé de répartir la charge des travaux entre les deux communes concernées et de confier la maîtrise d'ouvrage à la Commune de Doussard qui aurait la charge d'assurer le suivi administratif et financier du dossier, du lancement des consultations de marché public au recouvrement de l'intégralité des subventions.

Si l'on retient une clé de répartition des charges en fonction des surfaces appartenant à chacune des Communes, la répartition des charges pourraient être de 65% pour Doussard et 35% pour la Lathuile. Les échanges en cours entre les maires des deux communes devraient aboutir à un accord qui sera présenté en séance du 28 juillet 2020.

Approbation de la convention remise sur table présentant une répartition à 50% pour chaque partie.

Approbation à l'unanimité

8. Convention de mise en commun de la police municipale avec la Commune de Lathuile.

Il est proposé de renouveler la convention de mise en commun des moyens de police selon les mêmes modalités que les années précédentes. Pour information en 2019, un volume horaire de 207h a été effectué, facturé à 33.38€/h à la commune de Lathuile, soit une facture de 6 908.72 €.

Approbation à l'unanimité

9. Commission communale des impôts directs (CCID). Elaboration la liste des noms en vue de la

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

➤ Son rôle

La CCID a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

La commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (art. 1503 et 1504 du CGI) ;
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (art.1503) ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (art. 1505) et son rôle est facultatif ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (art. 1510 du CGI) ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (art. R 198-3 du livre des procédures fiscales).

La commission intercommunale des impôts directs se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes locaux proposées par l'administration fiscale.

➤ Sa Composition

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre des commissaires est porté à 8, aboutissant à une CCID composée de 9 membres au total.

Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables de 18 ans révolus, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Leur nomination a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques 1 mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

Le mandat des commissaires a la même durée que celui des conseillers municipaux, soit 6 ans (art. 1650 du CGI).

Aussi il est proposé de composer la liste des noms comme suit

- Les 26 conseillers municipaux élus, à l'exception du Maire membre de droit de la CCID.
- 6 personnes issus des membres sortants de la CCID mise en place lors du mandat précédent

La liste nominative sera présentée en séance.

Approbation à l'unanimité

10. Questions diverses

- Information sur le recours en référé du Préfet de Haute-Savoie en annulation de l'élection des délégués du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales. Le tribunal administratif a débouté le Préfet constatant la validité de la liste présentée.
- Point sur la situation sanitaire en Haute-Savoie au 27 juillet 2020, et message du Préfet enjoignant les Maires à faire respecter les mesures de prévention et gestes barrières. En conséquence, les commerçants du marché ont été rappelés aux bonnes pratiques et le masque sera obligatoire pour le public fréquentant le marché.
- La situation sanitaire inquiétante crée une incertitude sur la tenue des manifestations publiques et notamment le Forum des associations. Pour le moment, l'organisation se poursuit et une décision sera prise au plus tard le 24/08 sur la tenue du rassemblement.
- Prochaine séance le 09 septembre 2020 en présence de M. Belleville en amont de la séance pour une présentation de la situation financière de la Commune.
- Laurence GODENIR, revient sur le début de séance, et souhaite préciser que les propos de Michèle LUTZ étaient clairs dans ses dernières volontés. Elle remercie M. Le maire d'avoir respecté cette volonté.
- Serge Molinari souhaite avoir des précisions sur les restrictions d'eau suite à l'arrêté préfectoral.
- Hubert Berthollet, informe le conseil municipal, que le 19 septembre 2020, à l'occasion du World clean up day. Un évènement conjoint avec Ski Wake 74, CAID et les pêcheurs permettra de nettoyer le port. Il souhaiterait que la Commune se fasse le relai de cette initiative. M. Le Maire est favorable à diffuser l'information pour soutenir cette action.
- Marc Millet-Ursin informe les conseiller municipaux de la visite des infrastructures d'eaux potable par les candidats à la délégation du service public de l'eau. Cela a eu lieu le 10 juillet /2020 en présence des sociétés Véolia et Suez.
- Anne-Gabrielle Mathieu souhaite avoir des éléments concernant la gestion de l'éclairage public et notamment elle souhaiterait savoir si on est mesure de quantifier les économies que pourraient réaliser la Commune dans le cadre d'une action de réduction du temps d'éclairage. M. Le Maire lui répond que le projet va être mis en œuvre à la rentrée et que des éléments précis pourront être alors transmis

Les sujets ayant été épuisés, M. Le Maire clôt la séance à 20h24.



Fait à Doussard, le 30 juillet 2020

Michel COUTIN – Maire de Doussard